



travaux payés non réalisés

Par **Rylou15**, le **18/01/2019** à **23:28**

Bonjour

je suis copropriétaire dans une résidence de 3 immeubles en un seul bloc. Chaque immeubles comportent 8 copropriétaires. Des travaux d'étancheite De la toiture ainsi que des ravalement de facade ont été voyé. A ce jour seuls les travaux des 2 premiers immeubles ont été réalisés et pas ceux de mon immeuble. Nous sommes seulement 4 copropriétaires à avoir réglé les travaux , les 4 autres doivent des sommes assez conséquentes au syndic. ils sont d'ailleur En procédure de saisie de leur appartement. Les travaux ne pourront donc pas être réalisés du moins pas avant des années. Que puis-je faire pour récupérer l'argent que j'ai donné !! Cela représente une somme qui s'eleve Tout de même a plus de 6000 euros.merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **19/01/2019** à **00:42**

Bonjour

Une AG peut annuler les travaux et décider de rembourser ces provisions.